

Fonction publique : ce que la réforme va changer

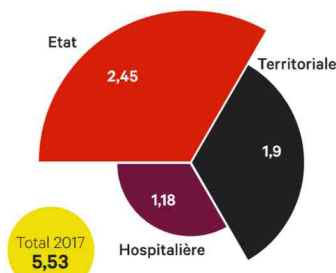
- Le projet de transformation de la fonction publique est examiné à l'Assemblée nationale. // P. 4
- « Il répond aux attentes des agents », selon Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat en charge du dossier.



Le secrétaire d'Etat, Olivier Dussopt

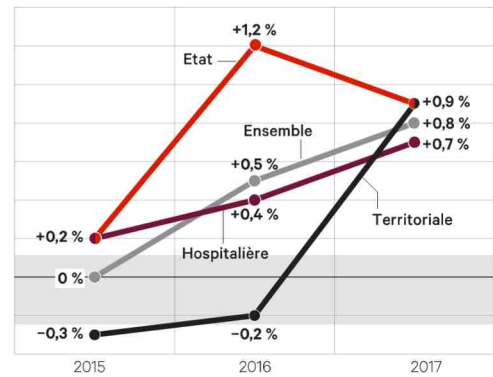
Les effectifs de la fonction publique...

En millions, hors contrats aidés, en 2017



... et leur évolution depuis 2015

En %, hors contrats aidés



« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE / PHOTO : AFP

FRANCE

« La réforme de la fonction publique est attendue par les agents »

- Les députés commencent à examiner le projet de transformation de la fonction publique ce lundi.
- Le secrétaire d'Etat en charge du dossier, Olivier Dussopt, fait le point sur la réforme.

Propos recueillis par
Leïla de Comarmond
@leiladeco
et **Renaud Honoré**
@r_honore

Les députés commencent à examiner le projet de transformation de la fonction publique ce lundi. La procédure accélérée ayant été enclenchée par le gouvernement, il ne fera l'objet que d'une navette parlementaire. Le secrétaire d'Etat en charge du dossier, Olivier Dussopt, fait le point sur la réforme dans un entretien aux « Echos ». Il précise notamment les contours de la prime de précarité qui va être instaurée sur les CDD de moins d'un an, annonçant qu'elle s'appliquera en deçà d'un plafond qui pourrait être de 2 fois le SMIC.

La journée d'action inter-syndicale contre votre projet de loi n'a pas fait le plein. Quelle conclusion en tirez-vous ?
Pendant les dix-huit mois de concertation, j'ai multiplié les déplacements sur le terrain, au contact des agents, des encadrants et des élus locaux. Je peux vous assurer que la réforme de la fonction publique que je porte est attendue par les agents,

« La prime de précarité sur les contrats de moins d'un an bénéficiera aux contractuels qui touchent jusqu'à une rémunération qui pourrait être de 2 SMIC. »

car elle va leur permettre – et ils me l'ont dit – d'avoir une plus grande maîtrise de leur carrière. J'entends les inquiétudes, elles peuvent être légitimes, que le projet de loi suscite chez certains agents, en particulier sur la question de l'accompagnement des restructurations et des mobilités. Des réponses ont déjà été apportées lors de l'élaboration du texte puis de son examen, la semaine dernière, par les députés en commission des Lois. Le débat qui commence ce lundi en séance publique à l'Assemblée nationale sera l'occasion de les compléter. C'est le sens de la prime de précarité que je

propose sur les contrats courts de moins d'un an et qui bénéficiera aux agents contractuels qui touchent jusqu'à un niveau de rémunération qui sera fixé ultérieurement mais pourrait être de 2 SMIC. Le gouvernement déposera un amendement en ce sens. C'est une immense avancée dont nous pouvons collectivement nous féliciter.

Combien cela va-t-il coûter ?

A comportement identique, le coût de cette réforme représenterait autour de 400 millions d'euros par an. Je suis persuadé qu'il sera en réalité inférieur, car le renchérissement des contrats courts, couplé aux autres mesures de lutte contre la précarité que contient le projet de loi, est de nature à induire des changements de comportement des employeurs publics. Pour leur laisser un temps d'adaptation nécessaire, nous proposons que la prime entre en vigueur en 2021. La puissance publique doit balayer devant sa porte et faire preuve d'exemplarité sur cette question de la lutte contre la précarité.

Allez-vous vraiment supprimer l'ENA ?

Le sujet est plus large. Le président de la République souhaite une haute fonction publique plus diversifiée et qui soit le reflet de la société française. L'ENA ne sera pas la seule grande école de la fonction publique concernée. Pour le recrutement, je fais partie de ceux qui sont favorables au développement de classes préparatoires intégrées avec diplôme à la clef. Il existe de nombreuses autres pistes pour favoriser l'accès des candidats issus des quartiers prioritaires de la ville ou des zones rurales. C'est à une réflexion globale sur le recrutement, la formation et les parcours de carrière des hauts fonctionnaires que nous allons nous livrer.

Est-ce bientôt la fin du classement de sortie de l'ENA ?

Notre volonté est que les élèves de ces écoles puissent être armés d'une solide expérience professionnelle forgée, notamment, au contact du fonctionnement et de la gestion des services publics déconcentrés, au plus près des usagers. C'est forts de ce bagage qu'ils pourront, éventuellement, intégrer les grands corps et la haute administration. Le président de la République a chargé Frédéric Thiriez d'une mission sur tous ces sujets. Nous attendons ses conclusions pour novembre. A l'issue de celle-ci, des arbitrages seront rendus et nous prendrons les mesures nécessaires par ordonnance comme le prévoit le projet de loi.

Le projet de rémunération au mérite, que vous aviez promis il y a un an, est-il enterré ?

Le projet de loi contient des dispositions pour l'individualisation des rémunérations. Cela se traduira notamment par la création d'une part variable pour les contractuels et par la mise en place d'un dispositif d'intéressement collectif dans la fonction publique hospitalière, comme cela existe déjà au sein de l'Etat et des collectivités territoriales. Pour autant, faire évoluer la structure de la rémunération de l'ensemble des agents publics est

OLIVIER DUSSOPT
Secrétaire d'Etat
auprès du ministre
de l'Action et des
Comptes publics

prématuré, puisque la réforme des retraites, qui est en préparation, sera intimement liée à cette question des rémunérations.

Emmanuel Macron a ouvert la porte à l'abandon de l'objectif de suppression de 120.000 postes d'agents publics sur le quinquennat. Quel est le nouvel objectif en la matière ?

J'ai toujours dit que ce chiffre de 120.000 postes n'était pas un totem en tant que tel. Avec Gérard Darmanin, notre objectif est de réaliser les économies attendues pour financer un certain nombre de priorités, en particulier les baisses d'impôts, annoncées par le président de la République, mais d'abord et avant tout de faire gagner en efficacité et en proximité nos services publics.

Il y aura bien, malgré tout, des suppressions de postes durant le quinquennat ?

Les collectivités territoriales font un effort de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En 2018, celles-ci n'ont augmenté que de 0,8 %, et même de 0,3 % pour les 322 collectivités ayant contractualisé avec l'Etat. Même si les chiffres ne seront connus qu'avec retard, cet exercice de maîtrise de la dépense pourrait s'être traduit assez mécaniquement par le non-renouvellement de 12.000 à 15.000 départs à la retraite. Cela devrait être le cas en 2018, et à l'échelle de cinq ans cela pourrait représenter de 60.000 à 70.000 suppressions de postes par non-renouvellement des départs à la retraite. On ne sera donc pas loin de l'objectif initial de 70.000 suppressions de postes pour les collectivités territoriales si celles-ci poursuivent cette maîtrise de leurs dépenses. Pour ce qui est de l'Etat, des transformations sont engagées dans chacun des ministères pour améliorer la qualité du service, et permettre des synergies ou des économies d'échelle. Il y a aussi un certain nombre de départs à la retraite qui ne seront pas renouvelés, mais il n'y a pas de politique transversale du rabot.

Le dédoublement des classes de CP-CE1 va-t-il entraîner la création de 10.000 postes dans l'Education nationale, comme cela se murmure ?

Le chiffre n'est pas forcément fantaisiste, mais je ne suis pas en mesure de le confirmer. Il revient à Jean-Michel Blanquer de détailler

cette réforme et ses conséquences. Il y aura naturellement des discussions et des arbitrages dans le cadre du prochain budget.

Avec cette nouvelle politique sur les effectifs, va-t-il falloir trouver des économies pour assurer un contrôle de la masse salariale, comme une remise en cause de l'accord de revalorisation des carrières, dit « PPCR » ? La masse salariale restera maîtrisée. Nous avons pris l'engagement d'appliquer l'intégralité de l'accord PPCR d'ici à la fin 2022. Tous les décrets d'application ont été signés par Gérard Darmanin et moi-même. Cela représentera 850 millions d'euros directement affectés à

« Sur cinq ans, il pourrait y avoir de 60.000 à 70.000 suppressions de postes dans les collectivités territoriales par non-renouvellement des départs à la retraite. »

la rémunération des agents publics pour l'année 2019.

La « prime défiscalisée » a été reconduite. Les fonctionnaires en seront-ils encore exclus, comme l'année dernière ?

Cette prime n'a pas été ouverte aux agents publics pour des raisons notamment budgétaires, ce que nous assumons. Ma priorité reste l'application pleine et entière du PPCR.

Emmanuel Macron a annoncé la création de 2.000 maisons France services. Seront-elles un simple recyclage des Maisons de services au public ?

L'objectif de ce chantier, piloté par Jacqueline Gourault, est de garantir la présence d'au moins une maison France services dans chacun des 2.000 cantons. Pour cela, le Premier ministre a déjà annoncé la création de 500 maisons France services pour couvrir en priorité les zones rurales. Elles s'ajouteront aux 1.350 Maisons de services au public sur lesquelles nous allons nous appuyer pour commencer. Il nous faudra cependant garantir une montée en gamme de ces maisons qui devront offrir un panier cohérent de services et une animation par des agents polyvalents. Les besoins sont bien différents en Ardèche ou en Seine-Saint-Denis. ■



Le secrétaire
d'Etat en charge
de la Fonction
publique, Olivier
Dusopt. Photo
Jacques Witt/Sipa